

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°026/2023
Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
17/05/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe
MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

Excusé :

Absents : MM PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

Objet : SUBVENTION AU CLUB DES MILLE FLEURS

Madame le Maire rappelle au le Conseil Municipal que lors de la séance du 24 mars 2023, au moment de délibérer sur le montant des subventions allouées aux associations, aucune somme n'a été votée en faveur du Club des Mille Fleurs, au motif que ce dernier n'avait pas pu constituer de Bureau le 1^{er} mars 2023 lors de son Assemblée Générale. Le 12 mai 2023 s'est tenue une nouvelle réunion au cours de laquelle des candidatures ont permis de mettre en place le dit « Bureau ».

Madame le Maire propose de voter une subvention à cette association de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention de 200€ au Club des Mille Fleurs.

Pour copie conforme

Publié le 10 juin 2023

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 9 juin 2023
Le Maire, Martine DUMONT

